

1505 (26 MAI).

Guillaume Barbin, huissier en la cour de parlement, fait commandement à M^{rs} les généraux des monn^{es} de comparoir led. jour en la cour, ce qu'ils firent, savoir, sires Denis Enjorant et Guillaume Bonneil, généraux, ausquels feut ordonné par la cour qu'ils fissent faire par le m^e part^{er} de la monn^e de Paris petits deniers parisis pour subvenir à la nécessité du peuple, attendu que le petit pain est de présent à un denier parisis, jusques à la somme de 800^e t., à quoy les généraux remontrent que les petits deniers estoient damageables au peuple, attendu qu'il y falloit beaucoup de cuivre; pour ce faire, envoyèrent quérir le m^e part^{er} de la monn^e auquel ordonnèrent qu'il fit petits deniers parisis, lequel fit réponse qu'il n'avoit aucun billon pour ce faire. A cette cause a esté escrit de par lesd. généraux aux gardes et m^{es} de la monn^e de Rouen qu'ils fassent délivrer par le m^e part^{er} de Rouen à celui de Paris du billon pour faire desd. deniers jusques à la quantité de 100 marcs pour ce qu'il n'y en avoit point à Paris.

(A. N. Reg. Z, 1^a, 7. — Sorb., H, 1, 13, n^o 173, fol. 96 r.)